

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 15 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 Juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de Coise, se sont réunis à 20H30 à la salle du Conseil en la Mairie de Coise, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 9 juillet 2022.

**Président de séance :** Mr BONNIER Philippe, Maire

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Eliane MURIGNEUX, Bernadette MARTIN, Yoan MAMMERI, Lionel RICHARD, Marie Agnès FAYOLLE

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** Arnaud MOUNIER, Delphine CHILLET, Aurélie CARTERON, Guillaume SOUBEYRAND, Valérie VENET, Pierre Emmanuel GRANGE

Quorum : 8

**Secrétaire de séance :** Adeline DURAND

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 JUIN 2022**

Le compte-rendu 9 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'approbation de la convention partenariale relative à la délégation de réalisation de travaux d'aménagement de voirie.

- PLU - procès-verbal de synthèse de l'enquête publique. - Retour de la commission-

Le procès-verbal du commissaire enquêteur n'amène pas d'observation.

Le rapport d'enquête sera rendu le 4 Août.

Un phasage des opérations d'aménagement est envisagé.

L'arrêt définitif du PLU est envisagé lors du conseil municipal d'octobre 2022.

Lors de la conférence des maires il a été évoqué une révision du SCOT sous 2 ans maximum qui engendrera des réajustements sur PLU qui sera en place.

- Réhabilitation local communal – présentation Avant-projet

L'enjeu concernant le projet d'aménagement des chambres d'hôtes est d'intégrer un ascenseur. Des travaux de rénovation seront également programmés (changement des huisseries, isolation des murs et des combles. Différentes propositions concernant l'implantation de l'ascenseur ont été suggérées par le cabinet d'étude avec un rendu du chiffrage total prévu pour fin Juillet.

- Délégation de compétence sur entretien filtre planté de roseaux – Validation devis motopompe

La compétence en matière de l'entretien du filtre planté de roseau appartient à la CCMDL.

A ce titre un marché est lancé tous les 6 ans. C'est l'entreprise SUEZ qui a été retenue concernant ce marché. Chaque commune de la CCMDL devait se prononcer concernant le type d'entretien qui sera réalisé par le titulaire du marché.

La commune de Coise a choisi de reprendre la mission d'entretien des filtres plantés de roseaux et de conserver celle des espaces verts.

Pour faciliter la tâche des agents de la commune et optimiser le nettoyage des dégrilleurs, M. le Maire suggère que la commune s'équipe d'un karcher thermique installé sur la tonne à eau.

## **1. DELIBERATIONS :**

### **1°) DECISION MODIFICATIVE N°1**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité des membres présents :**

**1 – APPROUVE** la décision budgétaire modificative suivante :

#### **SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES**

Article - Libellé	Montant
D 615221 : bâtiments publics	-4 000,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>-4 000,00 €</b>
D 023 : Virement section investissement	+4 000,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement section investissement</b>	<b>4 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

#### **SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES**

Article - Libellé	Montant
D 21758 : Autres installations, matériel et outillage techniques	4 000,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>4 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 000,00 €</b>

## **SECTION INVESTISSEMENT RECETTES**

Article - Libellé	Montant
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	4000,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>4000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4000,00 €</b>

### **2°) AUTORISATION D'ENFOUISSEMENT DE TUYAUX D'ASSAINISSEMENT PAR LA CCMDL SUR LA PARCELLE COMMUNALE WC 123**

Monsieur le Maire indique que des travaux d'assainissement à l'initiative de la CCMDL doivent être réalisés sur la commune de Coise (parcelle WC123).  
S'agissant d'une parcelle communale il y a lieu de se prononcer sur l'accord de ces travaux qui visent à enfouir des tuyaux d'assainissement.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire  
& après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres Présents

**1° -AUTORISE** la Communauté de communes des Monts du Lyonnais à enfouir ses tuyaux d'assainissement sur la parcelle communale WC 123.

### **3°) AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -MAM**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 05.09.21 du 16 septembre 2021 avec pour objet le renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public de la MAM Monts et Merveilles, suite au départ de Mme JULLIEN remplacée par Mme PERRONNET

Il indique que Mme Anne GRANGE a décidé également de quitter l'association au 31/07/2022 et que Mme Laetitia CHILLET souhaite quant à elle intégrer l'association au 01/08/2022.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant qui fait état de la modification des membres de l'association.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire  
& après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres Présents

**1° -AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir avec l'association MAM Monts et Merveilles.

**4°) APPROBATION CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE A LA DELEGATION DE REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE**

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais est la seule compétente en matière de création, aménagement et entretien de la voirie conformément à l'article L5214-16 du CGCT. Elle peut toutefois déléguer aux communes la réalisation des travaux d'aménagement de voies par voie de convention.

La commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement de la voie communale n°1, route de la Valletière, de l'angle des parcelles WI293 et WI148 jusqu'au carrefour avec l'impasse de la Salette (n°106). Il convient d'établir une convention afin de fixer les conditions administratives nécessaires au démarrage des travaux.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à intervenir et demande au conseil municipal de l'approuver et l'autoriser à signer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres Présents

**1° - APPROUVE** le projet de convention

**2. POINTS DIVERS :**

**Mise à disposition du personnel de la section administrative**

A la suite d'une étude réalisée par le cabinet KPMG Il a été proposé aux communes appartenant à l'ex territoire Sud de la CCMDL de se positionner sur la reprise du personnel mis à disposition de ces mêmes communes. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 les communes souhaitant continuer à bénéficier de la mise à disposition devront conventionner avec la CCMDL et s'acquitter des coûts liés à l'évolution de l'agent. En contrepartie, les attributions de compensation seront révisées sur la base du coût salarial 2022.

**Travaux école**

Les travaux de plâtrerie, électricité peinture et isolation sont en cours.

## Commission communautaire OM

Un programme d'actions PDEMA (Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés) a été programmé sur 6 ans.

Les différentes thématiques portent sur la prévention des déchets, la sensibilisation des scolaires, révision de la grille tarifaire, le gaspillage alimentaire, le développement de la pratique du compostage, renforcement du broyage déchets verts, l'achat de composteur, autocollant stop pub, sensibilisation des acteurs locaux concernant « les consignes du verre », promouvoir la vente en vrac, sensibiliser les professionnels à la réduction des déchets, proposer des déchetteries dédiées.

## Centre de loisirs

L'équipe était composée de 4 BAFA, 2 stagiaires, 2 non diplômés.  
Retour très positif des familles

## Centre socio culturel

Des projets « jeune » et « contre la phobie scolaire » (conférence à destination des parents d'enfant touché par ce trouble) sont portés par le centre de loisirs ARCHIPEL

## Ecole Paul Lornage

Effectif année scolaire 2022-2023 – 74 élèves

La restauration scolaire sera de nouveau assurée par la société API Restauration sans surcoût appliqué aux familles, malgré l'augmentation des tarifs du prestataire.

Séance levée à 23H00.

Procès-verbal approuvé par les membres présents lors du conseil de la séance du 15 Juillet 2022.

Vu le 12/09/2022,

Le secrétaire de séance

DURAND Adeline  


Le Maire,  
Philippe BONNIER

Affichée et publiée le :

13 SEP. 2022



